



Programme de la formation « Educateur canin spécialiste en comportement animal »

Formation certifiée par AFNOR : N° 2017/76031.1



Certificat

AFNOR Certification certifie que l'organisme de formation : CENTRE DU BIEN-ETRE ANIMAL FORMATIONS dont le siège se situe : 11 rue de la

Mare la Cave , Greffiers – 78120 Sonchamp

a été évalué et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle », reconnu par le CNEFOP et permettant de

respecter l'ensemble des critères de l'article

R 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 pour le type d'action de formation suivant : Formations non

certifiantes, non qualifiantes, non diplômantes (Formations dites « courtes »)

Ce certificat est valable à compter du 11 juillet 2017

Signature Fournisseur jusqu'au 2020-07-10

Flashez ce QR Code pour vérifier la validité du certificat



Franck LEBEUGLE Directeur Général d'AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. E-AFAQ et AFAQ sont



Le contenu des UV de la formation éducateur canin spécialiste en comportement animal peut être régulièrement modifié afin d'adapter la formation aux évolutions de l'environnement économique et technique.

Il peut être visualisé à tout moment en ligne : <http://centredubienetreanimal.com/formation-educateur-canin-comportementaliste/>

Lieu : 11 rue de la Mare la Cave, Greffiers – 78120 SONCHAMP

Objectifs :

L'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Formation Educateur Canin Spécialiste en Comportement Animal** »

L'objectif de cette formation est de permettre au stagiaire de devenir Educateur Canin Spécialiste en Comportement Animal et par ce fait d'intervenir auprès de propriétaires d'animaux pour éduquer, entraîner et résoudre toute problématique liée au comportement de l'animal, en utilisant une méthode respectueuse de l'animal.

Durant la formation il y aura des jeux de rôles et des mises en situation réelle avec des clients ayant des difficultés avec leur animal, qui en présence des stagiaires, auront une intervention en comportement animal avec seulement une participation de 20 € reversée à une association de protection animale.

Le stagiaire devra être capable de décrire et analyser, lors d'une intervention en comportement, tout comportement animal de façon observable et mesurable, et par ce biais de poser un diagnostic et des solutions adaptées à la fois au propriétaire et à l'animal.

Le stagiaire doit respecter le bien-être animal. Il doit favoriser une meilleure relation humain-animal pour obtenir une vie en harmonie.

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de former des personnes à devenir Educateur Canin Spécialiste en Comportement Animal. Le Centre du Bien Etre Animal Formations accepte un maximum de 10 stagiaires par session. En cas de surnombre, il sera demandé au stagiaire de s'inscrire à la session suivante où il sera prioritaire

A l'issue de la formation, un examen pratique et théorique sera effectué.
Une attestation sera délivrée systématiquement au stagiaire.

En cas de succès à l'examen, un diplôme du Centre du Bien Etre Animal Formations vous sera remis. Tout stagiaire ayant effectué entièrement cette formation aura définitivement une réduction de 25 % sur tous les séminaires ultérieurs proposés par le Centre du Bien Etre Animal Formations.
Sa durée est fixée à 276 heures répartie sur 6 mois.

Public concerné :

- **Formation ouverte à toutes personnes** à partir de l'âge de 16 ans, salariés ou non, en situation de reconversion professionnelle, demandeurs d'emplois, pouvant financer par eux-mêmes cette formation, ou par un organisme de financement (OPCA, Pôle Emploi...)

Pré-requis :

- Brevet des Collèges ou équivalent,
- Demandeurs d'emploi, ou salariés, ou salariés en congé individuel de formation, salariés désirant une reconversion professionnelle
- Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation ou Entretien personnalisé pour évaluer la motivation de chaque candidat
- Lors de l'accueil des stagiaires, un livret explicatif leur sera remis. Un tour de table est réalisé en demandant aux différents stagiaires quels parcours professionnel ou de formation ont ils réalisés, quelles sont leurs attentes précises, quels sont leurs projets à la fin de la formation afin de s'adapter au mieux à leur demande, et de se mettre en adéquation en fournissant des compétences spécifiques pour construire le meilleur avenir professionnel souhaité.

Durée :

La Formation Educateur Canin Comportementaliste du Centre du Bien Etre Animal Formations se déroule sur une période de 6 mois se répartissant en 3 modules :

115 heures de théorie, 147 heures de pratique et 14 heures de séminaires tout en présentiel

Début de la formation : 05 avril 2018

Fin de la formation : 30 septembre 2018

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation théorique et pratique est entièrement enseignée en présentiel dans les locaux du Centre du Bien Etre Animal Formations, à la SPA d'Hermeray.

La partie théorique, sous forme de PowerPoint réalisés par les formateurs, est projetée à l'aide d'un ordinateur et un moniteur. La présentation est ensuite envoyée directement aux stagiaires par courriel pour relecture personnelle.

Etude de cas concrets

Jeux de rôles

Film vidéo

Le stagiaire nécessite uniquement un cahier et un stylo. Une pochette et un clicker sont fournis par l'organisme de formation.

A la SPA il existe des enclos fermés sécurisés où nous pourrions travailler les chiens

Règlement intérieur

Règlement conforme au décret du 23 octobre 1991 toujours remis avec la présentation, le programme précis, le planning, avant l'inscription, soit en ligne ou lors de l'entretien.

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Hygiène et sécurité

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative, et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Chaque stagiaire doit respecter au mieux les lieux où la formation est accueillie en laissant chaque endroit propre et rangé après son passage.

Discipline

Article 3 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- de quitter le stage sans motif,
- d'emporter un objet sans autorisation écrite, ...
- de venir avec une chienne en chaleur, tout animal réactif sans demande préalable

Il est demandé aux stagiaires :

- **de respecter la sécurité de tous les humains et animaux en présence**
- de prévenir Pat Rérolle directeur de l'organisme de formation, si un stagiaire désire venir avec un animal, afin de ne pas mettre en danger les êtres humains et animaux présents, d'emporter son passeport après avoir mis à jour toutes les vaccinations
- de garder son animal en laisse sauf avis contraire
- de respecter les endroits intérieurs et/ou extérieurs où l'organisme de formation est accueilli (Centre, SPA)
- de ne jamais avoir un geste malveillant sur les animaux quelque-soit l'endroit où la formation est organisée (SPA), de ne pas laisser échapper les chiens, de gérer l'environnement afin d'éviter des morsures sur congénères ou humains
- d'avoir des attitudes empathiques à l'égard des formateurs, des personnes accueillant l'organisme de formation, des autres stagiaires et bien entendu de tous les animaux en présence

Sanctions

Article 4 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions désignés ci-après par ordre d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- blâme,
- exclusion définitive de la formation.

Garanties disciplinaires

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu

de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 10 :

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 :

En ce qui concerne les dossiers de rémunération, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Publicité du règlement

Article 12 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

La formation sera assurée par 6 intervenants.

Contenu :

I – Partie théorique en face à face : 115 heures

Education canine et la boîte à outils dans la gestion des problèmes de comportements déviants : 28 heures

Formateur : Pat REROLLE responsable du Centre du Bien Etre Animal Formations, éducateur canin intervenante en comportement animal, certifiée Karen Pryor Academy (ClickerTraining USA), Formation Jacinthe Bouchard (Canada) et Coach en comportement canin (Dr Joel Dehasse Belgique)

- Lois d'apprentissage
Les différentes approches de l'apprentissage Les différentes modalités d'apprentissage
Conditionnement classique de Pavlov
Lois d'extinction et généralisation Conditionnement opérant

- Loi de façonnement
- Habituation, Imitation
- Les signaux émotionnels
- Les bases du Clicker training
- Capture spontanée
- Le ciblage ou « targeting »
- Le signal ou « cue »
- Le contrôle de stimuli
- Le « shaping » ou façonnement
- La fluidité : précision, vitesse, latence
- Les 3 D
- Création de chaînes de comportement
- Les problèmes avec les chaînes de comportement
- Les codes modificateurs
- Comment mener une intervention en comportement animal ? La rééducation comportementale : de nombreux outils

Comportement de l'animal : 24 heures

Formateur : Dr Isabelle VIEIRA, Vétérinaire Comportementaliste diplômée des ENV, Chargée d'enseignement en éthologie clinique à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort

Module 1 : Le chien : de l'animal sauvage à l'animal de nos familles

- Domestication du chien : de l'espèce sauvage à l'espèce actuelle, description des théories de Darwin et Coppinger
- Processus de spéciation et évolution de la socialité de *Canis familiaris*
- Processus de spéciation et évolution des capacités cognitives du chien: Le chien n'est plus un loup
- La notion d'animal de compagnie : du chien de travail à la construction d'une société hybride

Module 2 : Répertoire comportemental du chien et besoins éthologiques

- Bases génétiques du comportement du chien : sélection, raciation et utilisations du chien
- Notion de tempérament chez le chien : génétique individuelle et personnalité
- Notion de comportement rythmique et de comportement interactif : les bases du répertoire comportemental
- Les besoins éthologiques du chien : satisfaction des besoins, bien-être et émotions

Module 3 : Développement comportemental du chien

- Notion d'ontogénèse : le développement cérébral et son influence sur le comportement
- Importance des périodes de développement et des paliers de socialisation
- Prévention des troubles du développement : comment intégrer progressivement un chien ?
- Notion de déficit de familiarisation/socialisation et expériences précoces
- Socialisation et familiarisation à l'homme : importance des écoles de chiots

Module 4 : La socialité chez le chien

- Notions de socialité et de communication intraspécifique
- La relation sociale : interactions amicales et interactions agressives
- La communication chez le chien : multimodale et multisensorielle
- Le jeu : pilier de la relation sociale amicale et son importance dans l'ajustement social
- Les troubles de la communication intraspécifique : résoudre et prévenir les bagarres

Module 5 : La relation homme-chien

- Notions de relation interspécifique : la relation homme-chien
- Comment le chien perçoit et communique avec l'humain
- Construction de la relation à l'homme : leader et non dominant
- Comprendre un chien et se faire comprendre du chien : notre gestuelle parle pour nous

- Le respect des besoins éthologiques du chien dans un contexte humain
- Le cas particulier : le chien et l'enfant

Module 6 : Le monde des apprentissages chez le chien

- Notions d'apprentissages : lois fondamentales
- Apprentissages associatifs et apprentissages non associatifs
- Apprentissages en situation sociale : notion de facilitation et d'accentuation sociale
- Conditionnements et éducation : les bonnes méthodes et les bonnes pratiques
- Notions de renforcement positif/négatif : un apprentissage productif ou contre-productif
- Apprentissages et émotions : conséquences des punitions sur le bien-être
- Apprentissage de la confiance et de la méfiance envers l'homme : chien stressé/vs chien apaisé

Module 7 : Les troubles du comportement-Première partie

- Les problèmes de comportement en lien avec la génétique: l'hyperactivité et les tempéraments difficiles
- Les problèmes de comportement en lien avec la médecine : troubles neurologiques, troubles endocriniens, troubles de la perception sensorielle, troubles algiques
- Comportement et vieillissement du chien

Module 8 : Les troubles du comportement - Deuxième partie

- Les problèmes de comportement en lien avec l'environnement et l'expérience : les principaux motifs
- Comment aborder les problèmes comportementaux du chien : le décryptage des hypothèses explicatives
- Conduite de la consultation et abord des différents problèmes : diagnostic, bilan comportemental et prise en charge des problèmes comportementaux
- Education et rééducation : les bons et les mauvais outils

La communication canine – Les aboiements : 14 heures

Formateur : Daniela FLIPPE Educateur canin comportementaliste dirigeante de « La bonne Fée des Chiens »

La communication canine

Les aboiements

Le comportement du chat : 14 heures

Formateur Albane MARTINELLI Educateur canin comportementaliste chien et chat dirigeante de Pet's Home

- Caractéristiques physiologiques du chat
- Ethogramme du chat. Notion de bien-être chez le chat
Notion de comportements indésirables chez le chat
- Malpropreté
Agressivité miaulements intempestifs
Etats dépressifs
Comment appréhender ces comportements indésirables
- Partie pratique :
Discussion autour des notions théoriques sur le chat Jeux de rôle
Exercices pratiques
Partage d'expérience

Travail en groupe
Analyse de consultations

Initiation Le mantrailing : 3 heures

Formateur : Carine BELLEVILLE

Nutrition Chat & Chien : 3 heures

Formateur : Sandrine de la Pommeraye Educateur Spécialiste en Comportement Animal

Les leviers du changement : 7 heures

Pistes pour entreprendre et mieux se vendre : 14 heures

Formateur : **Christine HIS**, ESCAE – Cadre commercial et Promotion des Ventes France et étranger –
Chef d'entreprise « Club Oscar »

Tenue, Savoir vivre et présentation
Développer et utiliser relations et réseaux

Recenser les acteurs du milieu
Construire son annuaire professionnel
Consulter et classer les différentes sources d'information liées à l'activité Tenue, Savoir vivre et
présentation des personnels et des locaux Accueil et conseil
Par téléphone, renseigner le client. Prendre les rendez-vous.

Examen 3 heures Partie théorique : – Examen oral – Examen écrit

II – Partie pratique en face à face 147 heures

Formateur : Patricia REROLLE, éducatrice canin certifiée Karen Pryor Academy (Ecole clicker training
reconnue USA), et intervenante en comportement animal (Formation Jacinthe Bouchard Canada)

- Entraînement avec chiens, poules, chevaux, chats et autres espèces animales au Centre du Bien
Etre Animal Formations, à la SPA

Apprentissage du bon timing du Clicker Training. Exercices de clicker entre humains,
Apprentissage des signaux de base en éducation canine

Capture spontanée d'un comportement

Quand capturer un comportement, le marquer et le renforcer ? Quand et comment mettre un signal ?
Exercice de free-shaping
Exercices de ciblage, anti-target,

Discrimination d'odeur, Discrimination de couleurs, Discrimination d'objets
Travail des codes modificateurs

Exercices des 3 D

Contrôle de stimulus
Exercices de fluidité d'un comportement
Exercices de latence d'un comportement
Exercices de vitesse du comportement
Exercices de précision d'un comportement
Création de chaînes de comportement complexe
Exercices de back-chaining
Exercices de chaînes entre humains, puis avec des animaux
Comment gérer une école des chiots
Quels exercices doit-on proposer à l'école des chiots,
Quels exercices de prévention de problèmes de comportement à l'école des chiots
Entraînement avec d'autres espèces animales : Medical Training
Gestion de problèmes de comportement
Jeux de rôles entre humains
Analyse de la ou les problématiques évoquées par les propriétaires
Rappel et description détaillés des différentes techniques de gestion de problèmes de comportement

Initiation du Mantrailing sur le site du Centre du Bien Etre Animal Formations

Travail à la SPA au refuge d'Hermeray (Yvelines) : évaluation et rééducation

- Résolution de problèmes déviants des animaux de compagnie - Interventions en comportement en direct avec des clients réels avec conduite de l'entretien, rédaction et correction d'un compte rendu

Comment mener un entretien

Gestion de l'humain,

Hiérarchisation des problèmes,
Analyse détaillée du comportement gênant,
Analyse du chien

Analyse du système, de la relation humain-animal
Description des outils disponibles dans différentes problématiques,

Analyse systématique après chaque intervention

III – 2 Jours de séminaire (théorie) organisés par le Centre du Bien Etre Animal Formations

Avec un intervenant extérieur de réputation nationale ou internationale soit 14 heures

IV - Examen

Théorique : QCM et questions ouvertes
Pratique « chaîne du comportement » sur l'animal
Oral : éducation et/ou comportement
L'examen est réussi si le stagiaire a une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Suivi et évaluation

La présence aux cours théoriques et pratiques est obligatoire
Chaque étudiant doit émarger quotidiennement une feuille de présence

Compte rendus d'intervention réelle en comportement corrigés par Pat Rérolle pendant toute la durée de la formation

Questions ouvertes, QCM

Mise en situation

La présence aux cours théoriques et pratiques est obligatoire.

Les horaires sont : 10h30-13h00 et 14h00-18h30.

Chaque étudiant doit émarginer quotidiennement une feuille de présence

Centre du Bien Etre Animal Formations

Lieu : 11 rue de la Mare la Cave – Greffiers

78120 - SONCHAMP

07 61 91 49 49

paris@centredubienetreanimal.fr

centredubienetreanimal.com

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 11 78 83142

78 auprès du préfet de région d'Ile de France

Train direct de Gare Paris-Montparnasse-Rambouillet : Gare Rambouillet